

Réglementation des armes nucléaires :

- elles ne sont pas interdites en droit international
- les objectifs des traités sont multiples : prévenir la prolifération, limiter la compétition entre les puissances nucléaires, protéger l'environnement, soustraire certains espaces à la nucléarisation
- principaux traités :
 - Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, 1968
 - Traité sur l'espace, 1967 et Accord sur la lune et les autres corps célestes, 1979
 - Traité sur l'Antarctique, 1979
 - Traités SALT II (1979), Traité ABM (conclu dans le cadre des négociations SALT I en 1972) et Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (1987)
 - Négociations et Accords START
 - Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (adopté en 1996 mais non-entré en vigueur)

Régimes des autres armes de destruction massive :

- spectre large des règles contenues dans les traités
- principaux traités :
 - Protocole de Genève de 1925 interdisant l'usage des armes chimiques et bactériologiques
 - Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage, et destruction des armes bactériologiques ou à toxines, 1972
 - Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins utiles, 1977
 - Convention sur l'élimination complète des armes chimiques, 1993

Régimes des armements conventionnels :

- Traité sur l'interdiction ou la limitation d'usage de certaines armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination, 1981
- Traité sur les forces conventionnelles en Europe, 1990
- Convention sur l'interdiction et l'élimination des mines anti-personnel, 1997
- Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions, 2008
- Traité sur le commerce des armes, 2013

Le Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que l'Union européenne ont également décidé de certains embargos sur les armes à destination ou en provenance de certains Etats. Il y a actuelle 14 embargos en vigueur dans le monde auxquels s'ajoutent des mesures restrictives adoptées par des organismes régionaux.

